

LES BONNES PRATIQUES

Dans notre vie quotidienne, nous pouvons tous adopter des gestes simples pour préserver l'environnement.

À LA CUISINE

Pour éviter que votre évier ne se bouche, pensez à vider le contenu de vos assiettes et des plats dans la poubelle correspondante avant de faire la vaisselle.

Rejetés à l'égout ces produits polluent les eaux de surface (graisses, ...).

Si votre évier est bouché, utilisez de l'huile de coude plutôt que des produits chimiques : de l'eau bouillante et une ventouse feront très bien l'affaire. Si l'usage d'un déboucheur liquide est nécessaire préférez un produit respectueux de l'environnement.

Versez les huiles alimentaires usagées dans une bouteille et ramenez ces dernières à la déchetterie.

Utilisez des produits respectueux de l'environnement, sans phosphates, ni solvants et qui sont biodégradables, pour nettoyer votre cuisine.

Ne faites marcher votre lave-vaisselle que s'il est plein ; vous diminuerez ainsi la quantité d'eau polluée rejetée, et vous ferez des économies !

À LA SALLE DE BAIN

Rapportez les médicaments périmés ou entamés à votre pharmacien. Ne les jetez pas dans le lavabo.

Pensez à nettoyer vos lavabos et douches après votre toilette afin d'éviter la formation de bouchons dans vos canalisations. Récupérez cheveux et autres matières organiques et mettez-les à la poubelle.

Choisissez des lessives concentrées avec des tensio-actifs d'origine végétale, et, si possible, éco labellisées. Respectez les doses. Plus de produit ne signifie pas que votre linge sera mieux lavé.

Ne faites marcher votre machine à laver que si elle est pleine, vous diminuerez ainsi la quantité d'eaux polluée rejetée, et vous ferez des économies.

AUX TOILETTES

La cuvette des WC n'est pas une poubelle ! Il est interdit d'y jeter les lingettes, les protections hygiéniques, les préservatifs, les couches, les cotons tiges, les peintures, les solvants et les médicaments... Tout rejet non prévu perturbe le fonctionnement du système d'assainissement et peut dégrader ou boucher vos propres conduites.

Évitez d'utiliser de manière abusive les produits antibactériens (comme la javel par exemple) lorsque vous nettoyez vos WC, préférez les produits plus écologiques, qui se dégradent plus facilement.

AU GARAGE

Plutôt que de rejeter les produits dangereux (désherbant, engrais utilisés, produits contre les nuisibles et insecticides, peinture, vernis, ...) à l'égout, rapportez-les à la déchetterie !

Évitez de laver votre voiture dans la rue et d'entraîner des hydrocarbures et d'autres particules polluantes, directement dans le ruisseau ou les collecteurs d'assainissement ou d'eaux pluviales ; les garages, les stations-service ou les stations de lavage sont, dans la plupart des cas, relié à la station de traitement des eaux usées et possèdent les ouvrages de prétraitement nécessaires.

DANS LA RUE

Ne confondez pas grilles de voirie et poubelles publiques pour vos déchets solides (papiers, mouchoirs, emballages et sacs plastiques, masques, ...). Veillez également à jeter vos mégots dans les cendriers publics ou cendriers de poche. Il est d'autre part interdit de déverser des déchets solides ou liquides dans les grilles de voirie et de laver sa voiture ou de procéder à une vidange dans la rue.

ASSAINISSEMENT : STOP aux lingettes



**Vous utilisez des lingettes et vous estimez que c'est très pratique...
Mais qu'en faites-vous après usage ?**

Les lingettes, et autres produits d'hygiène jetables (ex : protections féminines, préservatifs, ...) doivent être déposées dans votre poubelle d'ordures ménagères : elles ne doivent pas être jetées dans les toilettes et ce, sans aucune exception.

Ces gestes simples et éco-responsables permettent aux systèmes d'assainissement de fonctionner normalement pour le confort de chaque usager, pour réduire les interventions coûteuses d'hydrocurage et pour préserver notre environnement.



Le fait que les mentions "biodégradables", "peuvent être jetées à l'égout" ou "respectueux de l'environnement" soient indiquées sur leur emballage n'empêche pas les dégâts causés par leur présence dans les systèmes d'assainissement et les masses d'eau naturelles.



L'article 13 de la loi AGEC y interdit d'ailleurs ces inscriptions depuis le 1^{er} janvier 2022.

En effets les lingettes, composées de textiles contenant du plastique et parfois de biocides (notamment pour celles à usage ménager), ont en sus de leur effet néfaste sur l'environnement, la fâcheuse aptitude à s'accrocher à la moindre aspérité des canalisations ou ouvrages d'assainissement, créant ainsi des obstructions empêchant le bon écoulement des eaux : 3/4 des interventions de débouchage des agents de votre Service Assainissement sont dues au rejet de lingettes dans les WC !

Plus que des commentaires, ces photos illustrent bien les dysfonctionnements rencontrés par les agents qui sont à votre service :



Bouchage d'un regard par des lingettes



Panne d'une pompe par filasse de lingettes



Bouchage d'une canalisation par des lingettes



Rejet de lingettes à la Thur par un déversoir d'orage

Vers un comportement éco-responsable : Ne jetez pas « tout-à-l'égout »

De manière plus générale, vous trouverez ci-dessous
les produits de consommation à bannir de vos systèmes d'assainissement :

Produits chimiques,
huiles et graisses



Rouleaux de papier
dits « jetables »



Lingettes



Produits non recyclables du type
masques, mégots de cigarette,
sacs plastiques, ...



Médicaments



Produits d'hygiène
et de protection

Pour le bien de tous, vous êtes invités à les déposer à l'endroit adapté
(suivant le cas : poubelle d'ordures ménagères, déchetterie, pharmacie, ...)

Un doute, une question ?

Contactez le service assainissement

Aspach-le-Bas
Aspach-Michelbach
Bitschwiller-lès-Thann
Bourbach-le-Bas
Bourbach-le-Haut
Cernay
Leimbach
Rammersmatt
Roderen
Schweighouse-Thann
Steinbach
Thann
Uffholtz
Vieux-Thann
Wattwiller
Willer-sur-Thur

3a rue de l'Industrie
CS 10228
68704 CERNAY Cedex

Tél. 03 89 75 47 72
Fax 03 89 75 78 14
contact@cc-thann-cernay.fr

www.cc-thann-cernay.fr